Agapè Anjou
MEMBRE DE L'UNION POUR L'ENFANCE

ENTREPRISES, FONDATIONS, MÉCÈNES

Investissez dans le talent, transformez des vies

Agapè Anjou forme aux métiers de la cuisine et du service des jeunes de 15 à 25 ans que l'école classique n'a pas su garder : sortis du système scolaire sans diplôme, confiés à l'Aide sociale à l'enfance, mineurs non accompagnés. Deux tiers du temps en production réelle, dans nos restaurants, et un CAP en deux ans.



33
jeunes formés

80 %
de réussite aux examens

100 %
de sorties positives

En 2024-2025. Source : rapport d'activité 2025 de l'Union pour l'Enfance.

Chacun son chemin, ensemble vers le métier

CINQ FAÇONS D'AGIR
Découvrez-les au verso

DEVENIR PARTENAIRE

SOUTENIR L'ÉCOLE DE PRODUCTION

Cinq façons d'agir avec nous

1 Flécher votre taxe d'apprentissage

Sur la plateforme Soltéa, choisissez « École de production Agapè ».

CODE UAI 0492449W

2 Financer un projet

Votre don d'entreprise ouvre droit à une réduction d'impôt de 60 %*.

Renforcer l'accompagnement socio-pédagogique	**15 à 20 k€**
Tenues, mallettes de couteaux, écran interactif	**15 à 18 k€**
Projet pédagogique 2026-2028, inspiré de Pierre Faure	**40 k€ au total**

3 Offrir les compétences de vos équipes

Vos collaborateurs animent des ateliers pour nos jeunes : CV, entretien d'embauche, droit du travail, budget.

4 Un cours de cuisine pour vos équipes

Nos jeunes deviennent formateurs le temps d'un atelier : un moment de cohésion pour vous, de fierté pour eux.

5 Choisir nos restaurants et notre traiteur

Déjeuners, séminaires au petit salon de l'Entrecôte, cocktails et plateaux repas.

Ce que nous vous rendons : un bilan chiffré de votre soutien (réussite au CAP, insertion à six mois, accompagnement des jeunes) et la restitution du projet à nos partenaires.

VOTRE CONTACT

Victor Vieilfault

Directeur de la Mobilisation et des Partenariats
Union pour l'Enfance
v.vieilfault@unionpourlenfance.com · 06 03 02 19 45

Agapè Anjou
MEMBRE DE L'UNION POUR L'ENFANCE

* Article 238 bis du Code général des impôts, dans la limite de 20 000 € ou de 0,5 % du chiffre d'affaires HT si ce montant est plus élevé. Agapè Anjou · école de production · 12 avenue Jean Joxé, MIN d'Angers, 49100 Angers · www.agapeanjou.com